

# Article 1er de l'arrêté du 19 mars 1993 fixant la liste des équipements de protection individuelle qui doivent faire l'objet des vérifications générales périodiques

Date de mise à jour : 30 Janvier 2023

## Notre analyse

Les utilisateurs des équipements de protection individuelle (EPI) de catégorie 3 (EPI protégeant contre les risques graves et mortels) doivent vérifier visuellement l'état des équipements à chaque utilisation. De plus, pour les EPI suivants destinés à des interventions d'urgence ou à des évacuations, en service ou en stock, l'employeur doit prévoir des vérifications générales périodiques au moins une fois par an en se référant aux notices d'instruction :

- appareils de protection respiratoire autonomes destinés à l'évacuation ;
- appareils de protection respiratoire et équipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile ;
- gilets de sauvetage gonflables ;
- systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur ;
- stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire.

## Article 1er de l'arrêté du 19 mars 1993 fixant la liste des équipements de protection individuelle qui doivent faire l'objet des vérifications générales périodiques

Sans préjudice de la vérification à chaque utilisation du maintien en état de conformité des équipements de protection individuelle faite en application de l'article R. 233-1-1 du code du travail, les équipements de protection individuelle suivants, en service ou en stock, doivent avoir fait l'objet, depuis moins de douze mois au moment de leur utilisation, de la vérification générale périodique prévue à l'article R. 233-42-2 du code du travail :

- appareils de protection respiratoire autonomes destinés à l'évacuation ;
- appareils de protection respiratoire et équipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile ;
- gilets de sauvetage gonflables ;
- systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur ;
- stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire.

## Des outils utiles à la mise en oeuvre



Les équipements de protection individuelle (EPI)  
- règles d'utilisation

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Principales vérifications périodiques

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Vérifiez l'état de vos gants

Cliquez ici pour accéder à cet outil



C'est mieux de vérifier  
l'état de ses gants

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



EPI : qu'est-ce qu'un  
équipement de protection  
individuelle ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Manquement à l'obligation  
de sécurité pour non-  
remboursement d'un EPI

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



EPI : le guide des  
équipements de protection  
individuelle

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Fiche de dotation  
d'équipement de  
protection individuelle pour  
recenser les EPI

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)